

LA DELEGATION DU CANADA A LA DIX-SEPTIÈME SESSION
RÉGULIÈRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DES NATIONS-UNIES

pour publication
immédiate

Communiqué de presse n° 11
Bureau de Presse,
750, Troisième Avenue,
New-York, N.-Y.

YUkon 6-5740

Intervention de Son Excellence M. Jean-Louis Delleste
Représentant du Canada auprès de la
Quatrième Commission
sur la question du Sud-Ouest africain
le 16 novembre 1962.

Monsieur le président,

Une fois de plus la question du Sud-Ouest africain a été portée à l'attention de l'Assemblée Générale des Nations Unies. La Quatrième commission a devant elle le rapport du Comité spécial pour le Sud-Ouest africain ainsi que le rapport du Comité spécial des Dix-Sept dont le chapitre IX traite du problème du Sud-Ouest africain. Le premier de ces deux rapports qui a reçu, dans ses conclusions, l'approbation du Comité des Dix-Sept souligne que, "la situation dans le territoire sous mandat a continué d'être régie essentiellement par la politique d'apartheid, qui a été intensifiée et systématisée ces dernières années". Le même rapport déclare que l'ensemble de cette politique "est renforcé par un système de règlements sur la liberté de mouvement des Africains, que l'on appelle habituellement les Pass Laws (lois sur les laissez-passer)." De plus les Africains restent sans droit de vote et sans représentation propre, soit dans l'Assemblée législative territoriale, soit dans la Chambre de l'Assemblée de l'Afrique du Sud; et ceci bien que la population africaine du territoire soit presque six fois plus nombreuse que la population européenne.